

Séance du 16 décembre 2009

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 10 décembre 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.*

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mme Lauqué, M. Millet-Barbé, Mme Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, M. Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : Mme Chabaud-Nadin à Mme Demont, Mme Salducci à Mme Doucet-Joyé, M. Bergé à M. Aguerre, M. Ugalde à M. Barrère.

**ABSENTE** : Mme Loupien-Suarès.

**SECRETAIRE** : Mme Doucet-Joyé.

**OBJET** : FINANCES - Budget annexe de l'Eau - Admissions en non-valeurs.

M. Gibaud-Gentili présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Monsieur le Trésorier municipal nous a transmis deux certificats d'irrecouvrabilité pour des créances d'eau remis par les mandataires judiciaires désignés dans les dossiers de liquidation respectifs de l'entreprise Ruwel pour 77 798,37 € TTC et de la SARL Sebuga Quai N°1 pour 11 736,30 € TTC.

Il sollicite par conséquent leur admission en non-valeur.

Les crédits nécessaires sont inscrits au compte 654 « Pertes sur créances irrécouvrables » étant précisé qu'il sera procédé à une reprise sur la provision pour risque de non recouvrement qui a été constituée.

Je vous demande en conséquence d'approuver ces abandons de créances.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.

M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoïpé, votent contre.

Ont signé au registre les membres présents.